



**F.S.U.**

**Nantes *snes* infos** – La lettre d'infos spéciale stagiaires  
du SNES-FSU de Nantes - Octobre 2020

## **Stage « Mutations, formation, titularisation » Spécial stagiaires**

Pour nous contacter :



**Syndicat National des Enseignements de Second degré**  
15 rue Dobrée  
44100 Nantes  
02-40-73-52-38  
[stagiaires@nantes.snes.edu](mailto:stagiaires@nantes.snes.edu)  
<http://www.nantes.snes.edu>



**Syndicat National de l'Éducation Physique et Sportive**  
Bourse du Travail  
14 place Louis Imbach  
49100 Angers  
02-41-25-36-45  
[s3-nantes@snepfsu.net](mailto:s3-nantes@snepfsu.net)



**Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel**  
Bourse du Travail  
14 place Louis Imbach  
49100 Angers  
06 79 47 08 94  
[sa.nantes@snuiep.fr](mailto:sa.nantes@snuiep.fr)  
<http://www.nantes.snuiep.fr>

### **Edito**

La deuxième période de l'année scolaire n'est pas encore commencée mais, pour vous, elle sera ponctuée du rendez-vous crucial des phases inter puis intra académiques des **mutations**.

Les militant-es de la section académique du SNES, du SNEP et du SNUEP-FSU se tiennent déjà à votre disposition pour vous conseiller et suivre votre dossier pour la phase inter (dans le cadre de nos **permanences spécifiques** dans nos locaux et à l'INSPE).

En complément, nous organisons un **stage syndical** auquel nous sommes ravi-es de vous inviter :

**URGENT !**

### **Stage « Stagiaires » : Mutations, formation, titularisation**

pour vous donner une information syndicale sur les mutations, vous conseiller individuellement, et répondre aux interrogations liées à votre année de stage, au métier et à votre carrière :

**Le Mercredi 18 novembre 2020**

**À partir de 9h30**

**dans les locaux de la FSU 44 (salle F du bâtiment central, Maison des Syndicats, 8 place de la Gare de l'État, à Nantes)**

**ou en visio si la situation sanitaire l'exige.**

*Si c'est comme l'an dernier, le rectorat organisera une information mutations l'après-midi (peut-être en visio cette année). Nous suspendrons donc nos travaux pour y aller ou s'y connecter ensemble. Nous pourrions ainsi rectifier en direct les informations erronées qui y sont malheureusement données,*

**Le stage est ouvert à toutes et tous, même si vous avez cours ou formation habituellement ce jour-là : pour y participer, il suffit d'en faire la demande un mois à l'avance minimum (donc avant le 18 octobre).** Pour en savoir plus, et connaître la marche à suivre, reportez-vous aux pages suivantes.

Les militant-es des secteurs « Entrée dans le métier » du SNES-FSU, du SNEP-FSU, et du SNUEP-FSU.

### **Fédération Syndicale Unitaire**

Nantes	8 place de la gare de l'État	02-40-35-96-55
Angers	14 place Louis Imbach	02-41-25-36-49
Laval	15 rue Saint Mathurin	02-43-53-54-60
Le Mans	29 place d'Alger	02-43-77-12-26
La Roche-sur-Yon	71 boulevard Aristide Briand	02-51-05-56-80

# Stagiaire cette année, vous vous demandez peut-être...

Comment formuler mes vœux de mutation ? Maximiser mes chances d'obtenir l'académie souhaitée ? Calculer mon barème et faire valoir ma situation ? Faire suivre mon dossier ?

A quelle prise en charge ai-je droit pour mes déplacements ?

La titularisation, comment ça marche ? Comment serai-je évalué-e ? Par qui, quand et sur quelles bases ? Et si je suis déjà titulaire d'un M2 ?

Comment faire valoir mon expérience antérieure ? Être sûr-es que le rectorat l'a bien prise en compte dans mon reclassement ?



Que vous soyez syndiqué-e ou non, si vous vous posez ces questions sur les mutations, la carrière, le métier, ou d'autres encore, participez à notre

## STAGE SYNDICAL

le

**Mercredi 18 novembre 2020**

**À partir de 9h30**

**Dans les locaux de la FSU 44 (salle F du bâtiment central de la Maison des Syndicats, 8 place de la Gare de l'État, à Nantes)**

**Ou en visio si la situation sanitaire l'exige.**

**Vous pouvez y participer même si vous avez cours ou formation ce jour-là, à condition d'en faire la demande au moins un mois à l'avance (voir ci-contre pour le modèle de demande).**

**PENSEZ A VOUS INSCRIRE ! (par mail à [s3nat@snes.edu](mailto:s3nat@snes.edu))**

**Cela facilitera l'organisation du stage et nous permettra de vous envoyer par retour de mail notre guide mutation, et le lien pour la visio le cas échéant.**

**La participation à un stage syndical est un droit pour tous les personnels** (même les stagiaires, syndiqué-es ou non...), s'ils et elles en font la demande écrite au moins un mois à l'avance.

Pour cela, il faut compléter le **modèle d'autorisation d'absence ci-dessous**, et le donner au secrétariat de votre établissement, au moins un mois avant le stage (**donc impérativement avant le 18 octobre, pour le stage du 18 novembre**).

La demande est adressée au recteur : ce n'est donc ni le chef d'établissement, ni l'INSPE, qui décide. **Cette demande est réglementairement accordée sans réponse négative** du recteur ou le l'inspecteur d'académie avant les 15 jours précédant la date du stage.

Si on cherche à vous dissuader voire à vous empêcher de participer à notre stage, contactez-nous.

Demander à participer à un stage donne droit à une **autorisation d'absence pour la journée entière**, qu'il s'agisse d'une journée de cours dans votre établissement, ou d'une journée de formation. Un justificatif de participation vous sera donné en fin de réunion.

**Les syndiqué-es bénéficient d'une prise en charge de leurs frais** de déplacements et de repas.

## URGENT

Ci-dessous, le modèle de demande d'autorisation d'absence à reproduire et déposer au secrétariat de votre établissement un mois à l'avance, soit **avant le 18 octobre**.

NOM et Prénom :

Grade et fonctions : (*par exemple, professeur certifié de classe normale*)

Etablissement :

### DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR FORMATION SYNDICALE

A Monsieur le Recteur de l'académie de Nantes  
S/C de (*chef d'établissement*) (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **mercredi 18 novembre 2020**, pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Nantes**.

Il est organisé par la **F.S.U.** sous l'égide du **Centre National de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire**, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 30 janvier 2009).

A (*commune*), le (*date*)

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

Pour faciliter l'organisation du stage, il est demandé de **s'inscrire également auprès de la section académique du SNES**, qui centralise les inscriptions, par courriel ([s3nat@snes.edu](mailto:s3nat@snes.edu)).

# Rejoignez la FSU, première fédération dans l'Éducation Nationale et représentative dans toute la fonction publique de l'état

Adhérer à la FSU, c'est non seulement sans risque, mais ça peut aider

Vous entendrez peut-être dire qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage : n'écoutez pas ces rumeurs infondées. **Près de la moitié des stagiaires se syndiquent chaque année** (40 % rien qu'au SNES-FSU). Sauf si vous la revendiquez, votre syndicalisation n'est pas connue de l'administration qui, par ailleurs, a interdiction de faire mention d'une activité syndicale quelconque dans votre dossier professionnel.

**La FSU, en tant que première fédération dans la Fonction publique d'Etat, et ses syndicats, majoritaires dans l'Education, sont les mieux placés pour vous aider**, par leurs moyens, leurs militant-es, leurs élu-es, leur expérience, dans toutes les étapes de votre carrière (dossier de reclassement, mutation, notation et avancement d'échelon...).

**Nous répondons à tous les collègues** qui nous contactent, qu'ils-elles soient syndiqué-es ou non, mais **le fait d'être adhérent-e donne de gros avantages** : vous recevrez régulièrement des informations qui vous concernent directement. Vous aurez accès sur notre site à de nombreuses rubriques réservées aux syndiqué-es. Vous aurez droit à un suivi personnel, étroit et réactif, à tous les moments importants de votre année de stage (entrée en fonction, mutation, titularisation...).

**Et nous, qu'avons-nous à y gagner ?** Des collègues informé-es, qui font respecter leurs droits au bénéfice de tou-ttes et de chacun ; une profession rassemblée autour de revendications en constante élaboration, renforcée et capable de porter un projet de service public d'éducation de qualité et démocratique.

**On vous dit que l'adhésion coûte cher ?** C'est oublier que 66 % du montant de votre cotisation syndicale vous sera remboursé sous forme de crédit d'impôt (même si vous n'êtes pas imposable). L'adhésion représente ainsi l'équivalent d'une journée de salaire.

**Pour adhérer au SNES-FSU :**

<http://www.nantes.snes.edu/index.php/adhesion>



**Pour adhérer au SNEP-FSU :**

<http://www.snepfsu.net/syndic/index.php>



**Pour adhérer au SNUEP-FSU :**

<http://nantes.snuep.fr/>



JEAN-MICHEL BLANQUIER  
EST POUR LA RÉMUNÉRATION  
DES ENSEIGNANTS AU MÉRITE.

SU-SUCRE ?

